

## POUR L'HÉBERGEANT qui vit à Lunéville

- ✓ Carte d'identité, passeport ou carte de séjour en cours de validité,
- ✓ Livret de famille,
- ✓ Timbre fiscal électronique d'un montant de 30 euros en vente :  
sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)  
ou dans un bureau de tabac,
- ✓ Bail pour les locataires  
Titre de propriété pour les propriétaires,
- ✓ Document justifiant vos ressources  
(3 derniers bulletins de salaire, ou dernier avis d'imposition),
- ✓ Justificatif d'adresse récent de moins de 3 mois :  
(facture d'électricité, gaz, téléphone, eaux...).

## ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

à fournir lors de chaque demande

## POUR L'HÉBERGÉ(E) qui vit à l'étranger

- ✓ Copie du passeport de l'hébergé(e),
- ✓ Date d'arrivée en France et de départ,  
(maximum 3 mois soit 90 jours)
- ✓ Son adresse à l'étranger,
- ✓ Assurance  
(l'étranger ou l'accueillant s'engage à souscrire une assurance prenant en charge, à hauteur de 30 000 euros minimum, les dépenses pour les soins pouvant être reçus pendant le séjour en France).

### Une attestation d'accueil est établie pour accueillir :

- une personne majeure,
- une personne majeure avec ses enfant(s) mineur(s),
- un couple avec ou sans ses enfant(s) mineur(s),
- un mineur non accompagné d'un majeur  
(fournir une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant)

**sur rendez-vous**

Mairie de Lunéville – État-Civil

Tél : 03.83.76.23.23 / 03 83 76 23 10 / 03.83.76.23.51

# **DEMANDE D'UNE ATTESTATION D'ACCUEIL**

## **L'attestation d'accueil**

*(formulaire cerfa)*

**doit être complétée et signée sur place  
par le demandeur  
à la mairie de son domicile**

**En cas d'erreur et après validation du timbre fiscal,  
vous devrez refaire une demande et fournir à nouveau  
les pièces justificatives et un autre timbre fiscal.**